

TABLE DES MATIÈRES

1	Privatisation d'un site public et historique	1
2	Accès public aux berges	2
3	Accès à la piste cyclable	3
4	Localisation du projet et protection des berges.....	3
5	Informations additionnelles complémentaires	4

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Plan d'implantation du sentier fluvial le long des berges.....	3
Figure 2. Perspective visuelle du bâtiment – élévation vue du boulevard Champlain.....	4
Figure 3. Plan d'implantation.....	5

LISTE DES PHOTOS

Photo 1. Exemple d'installation de type « Trekfit » prévue dans le nouvel espace récréatif.....	2
---	---

Addendum à l'Étude des effets environnementaux (ÉEE) - Projet de construction et d'opération d'un spa nordique à l'Anse Brown

Ce document présente les réponses aux préoccupations du public émises dans le cadre du Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC) et qui doivent être prises en compte par le promoteur. Selon la documentation transmise par l'APQ, dans le cadre du PEPC et suite à la consultation WEB tenue et aux journées d'information citoyenne que nous avons tenues, nous avons constaté qu'il nous fallait apporter une attention particulière aux préoccupations et commentaires suivants :

- La privatisation d'un site public et historique
- La conservation d'un accès public aux berges
- L'accès à la piste cyclable
- La localisation du projet à proximité des berges
- Viabilité économique du projet Harmonisation dans le secteur

1 Privatisation d'un site public et historique

Sommaire des constats :

La population craint une privatisation du parc suite à l'arrivée du Strom Spa Nordique. L'anse Brown est un site historique et les répondants de la consultation citoyenne, de même que la direction de l'APQ, y accordent une importance. En plus de l'aménagement d'un sentier fluvial public tel que déjà proposé dans le projet, notre organisation s'engage également à mettre en place du mobilier urbain public qui permettrait aux familles et marcheurs de se réunir au parc. Le respect du contexte historique et de l'aménagement urbain actuel et projeté (comme la future promenade portuaire du Foulon) à l'intérieur du choix des matériaux de construction qui seront utilisés par le promoteur contribuera assurément à harmoniser le spa dans le décor historique de Québec. Nous comprenons que le projet doit se marier et s'intégrer au secteur et l'architecture du bâtiment et des aménagements en tiendra compte.

Un aménagement paysager sera pensé en fonction du contexte environnemental pour favoriser une intégration à la fois naturelle et harmonieuse. La réalisation comprendra des pierres naturelles et des plantes indigènes (arbres, arbustes, etc.). La zone d'implantation du projet est occupée principalement par une plaine gazonnée. Plusieurs espaces verts seront conservés. Le secteur au nord-est du site des bâtiments est constitué d'une friche arborée feuillue.

Un autre engagement de notre part pour favoriser l'intégration du projet au site, est la construction d'un espace récréatif accessible au public (familles, marcheurs, cyclistes, etc.) aménagé en bordure de la piste cyclable qui se situe devant le spa. Cet espace sera composé d'installations aquatiques (e.g. jets d'eau) pour se rafraîchir ainsi que d'un site d'entraînement extérieur de type «Trekfit» (photo 1) qui comprendra par exemples : barres à pushup, barres parallèles, échelle horizontale, barres à traction, etc. Le Trekfit est une tendance montante selon plusieurs références, telle que : <http://www.espaces.ca/articles/activites/entrainement/entrainement-en-circuit/2082-trekfit-le-gym-des-amateurs-de-plein-air-urbain>, s'intégrerait harmonieusement sur le site du Bassin Brown. De plus, du mobilier urbain sera mis à la disposition des visiteurs du secteur.



source : trekfit.ca

Photo 1. Exemple d'installation de type « Trekfit » prévue dans le nouvel espace récréatif

2 Accès public aux berges

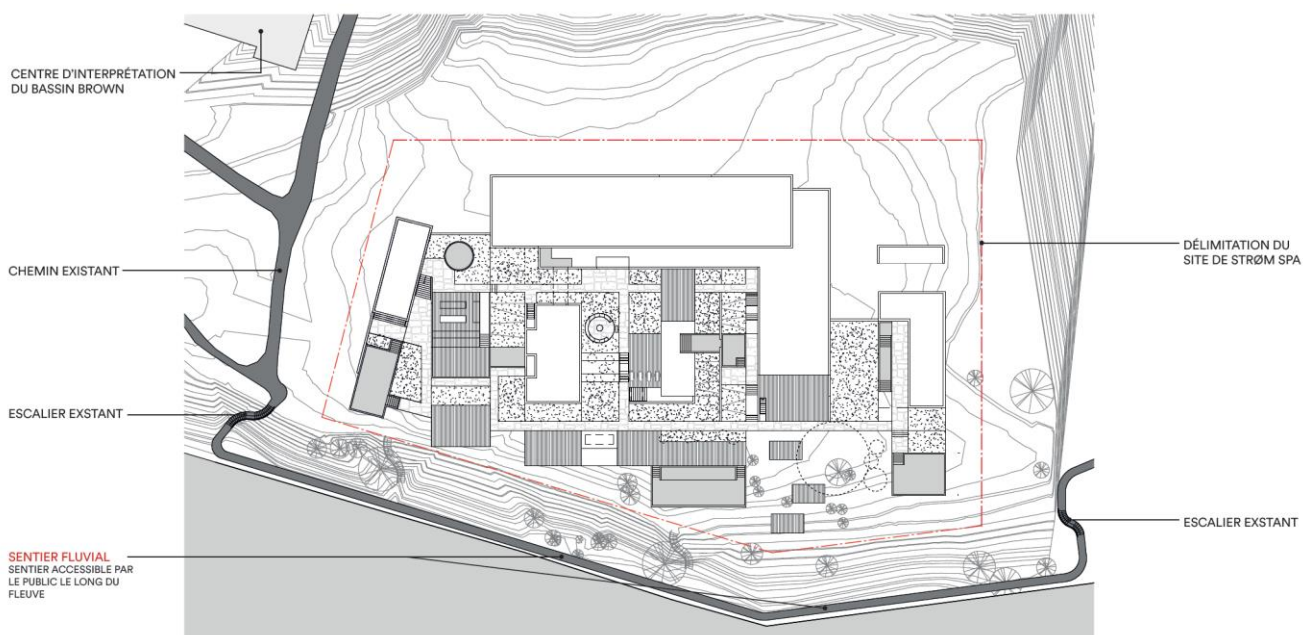
Sommaire des constats

Il y a une forte demande pour permettre un accès public au fleuve.

Par ailleurs, un sentier fluvial piétonnier sera aménagé afin de conserver un accès public aux berges. Les accès seront sécurisés en fonction des berges et des marrés. La protection des berges et la sécurité du public seront assurées lors de la création et de l'exploitation du sentier fluvial. Le schéma d'implantation du sentier est fourni à la figure 1. Les accès et l'emplacement y sont aussi présentés.

L'espace récréatif et le sentier fluvial remplace le belvédère public qui était prévu initialement dans l'EEE.

Figure 1. Plan d'implantation du sentier fluvial le long des berges.



En plus de concevoir et de réaliser le sentier fluvial qui permettra de conserver un accès public aux berges, le Strøm s'engage à prendre en charge à ses frais l'entretien afin d'en assurer la propreté et l'accessibilité et la pérennité.

3 Accès à la piste cyclable

Sommaire des constats

Un accès hivernal à la piste cyclable est demandé. La mise en place de support à vélo dans le secteur est un point récurrent.

Une piste cyclable sera aménagée afin de rejoindre celle de la Promenade portuaire du Foulon (en construction prochainement).

Le Strøm mettra en place des supports à vélo dans le secteur afin de permettre aux cyclistes d'y sécuriser leur vélo, lors de leur visite au spa ou au parc. Ces supports permettront ainsi aux cyclistes à venir profiter du secteur, incluant le parc et les berges du Bassin Brown.

4 Localisation du projet et protection des berges

Sommaire des constats

La population a émis certaines craintes quant à l'impact visuel du projet. Il est aussi demandé de protéger les berges.

L'emplacement choisi pour l'implantation du projet est l'endroit ayant le moins d'impact environnemental et visuel.

Figure 2. Perspective visuelle du bâtiment – élévation vue du boulevard Champlain



La hauteur du bâtiment sera de 10 mètres côté rue. Les résidences les plus rapprochées sont localisées à un peu plus d'une centaine de mètres de la zone d'implantation du projet, vers le nord.

Le boisé du côté Est du site est conservé ainsi que l'accès piétonnier vers la passerelle du côté Nord. Tel que décrit dans l'EEE, l'impact visuel sera très faible étant donné la dénivellation actuelle du site.

Les matériaux de construction, le choix des revêtements extérieurs (par exemple, le bois et la pierre) et de leurs couleurs seront sélectionnés afin d'harmoniser l'intégration du spa dans le décor de la Ville de Québec. Le Strøm reconnaît le caractère historique du site et orientera ses efforts en ce sens. Le Strøm s'engage également à assurer une cohérence de son design avec le reste de la promenade Champlain et une connexion avec la future promenade du Foulon. Nous nous engageons à valider auprès d'historiens les connaissances historiques du site. Nous collaborons avec l'APQ pour faire valoir l'aspect historique.

5 Viabilité économique du projet

Le Strøm spa nordique est une entreprise qui crée et opère des spas de type nordique de grande envergure. Le Strøm opère présentement trois spas au Québec, soit à L'Île-des-Sœurs, à Mont-Saint-Hilaire et à Sherbrooke. Le nouveau spa qui sera situé dans la Ville de Québec aura les plus grandes installations des spas Strøm à ce jour. Une étude de marché et un plan d'affaires ont été réalisés préalablement à la conception des plans. Les données recueillies permettent d'envisager le succès du projet.

La mission du Strøm est d'offrir une expérience de détente unique et de qualité supérieure, dans un environnement naturel à proximité des centres urbains, favorisant le ressourcement du corps et de l'esprit. En visant à toujours dépasser les attentes et à diversifier son offre et ses services, il procure à ses clients une expérience de détente exceptionnelle dans chacun des emplacements où il est situé.

www.stromspa.com

6 Informations additionnelles complémentaires

La superficie totale estimée du projet est de 90 000 pieds carrés et non de 60 000 pieds carrés, contrairement à ce qui a été indiqué à la page 4 de l'EEE. La délimitation de la zone d'implantation du projet utilisée pour l'EEE, qui occupe environ 111 000 pieds carrés, demeure toutefois la même. La superficie du spa qui sera utilisée représente 10% du parc (figure 3).

Figure 3. Plan d'implantation

